Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 36 (1989)

Heft: 9

Artikel: Il n'est pas possible de mettre les vaches sous cellophane!

Autor: Auf der Maur, Franz

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-367773

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il n'est pas possible de mettre les vaches sous cellophane!

Une très large majorité de la population suisse dispose d'abris ventilés en cas de malheur. Mais si notre pays est envahi par la radioactivité ou par des toxiques chimiques, que se passera-t-il pour les quelque 1,8 millions de bovins, 2 millions de cochons et 6 millions de poulets, sans parler des surfaces de prairies, de terres cultivées et de vignobles?

La politique agricole de la Suisse bouge; lentement, les mentalités changent. On ne pense plus uniquement en termes de rendement, mais on parle aussi d'une utilisation du sol respectueuse de l'environnement. Le rejet de l'initiative populaire en faveur des pe-

Rapport et photo: Franz Auf der Maur

tits paysans, à une très faible majorité, a constitué un signe clair et net de cette volonté de changement. Dans une telle situation, où il s'agit de réorienter tout un secteur économique, on peut aisément comprendre que le sujet abstrait de la «protection civile dans l'agriculture» ne soit pas une priorité absolue, ni pour l'Union suisse des paysans à Brugg, ni pour l'Office fédéral de

l'agriculture, à Berne. Malgré les problèmes auxquels ils sont confrontés actuellement (un été chaud et sec a entraîné une récolte record de céréales, que faire de cette pléthore?) deux fonctionnaires de haut rang de notre «Ministère de l'agriculture» ont pris le temps de discuter avec la revue «Protection civile». En sa qualité de sous-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture et chef de la Division de la production végétale, Monsieur Roland Kurath, ingénieur agronome est simultanément chef de la division de la production agricole de l'Office de l'alimentation, dans le cadre de l'organisation pour l'approvisionnement économique du pays; Monsieur Walter Siegfried, ingénieur agronome également, est, quant à lui, chef de la section de la recherche agronomique de l'Office fédéral de l'agriculture, il s'occupe à titre accessoire du groupe de travail pour la protection AC dans l'agriculture. Nous laissons de côté les questions d'ordre pratique, qui sont examinées dans l'article de Monsieur H. Jordi, chef du groupe de travail «coordination» de la Commission pour la protection AC

Des abris pour les bovins?

En temps de paix confirmée, il est aisé de tenir des propos définitifs sur des



Les étables et les écuries offrent une protection relativement efficace. De nombreux agriculteurs sont dispensés de leur service de la protection civile, afin qu'ils puissent s'occuper de leur bétail.

questions d'éthique. Est-il vraiment équitable que les êtres humains construisent et exploitent pour euxmêmes des abris, pendant que le monde animal est sacrifié sans protection sur l'autel de l'incurie des hommes? Telle est la question que d'aucuns peuvent se

Contrairement aux chevaux, les tracteurs sont insensibles aux effets des armes atomiques et chimiques.

poser. D'autres préféreront que l'on perfectionne les systèmes de protection pour les enfants, les femmes, les hommes, avant de se préoccuper du bien-être des animaux. On retrouve du reste le même dilemme pour la protection des biens culturels; lorsque la bataille fait rage, doit-on sauver les œuvres d'art ou les hommes?

Dans l'agriculture, de telles considérations restent purement théoriques. En effet, comme aucune mesure coûteuse n'est prévue pour protéger le cheptel, il est inutile d'en discuter. A la campagne, la protection de l'être humain



(COPAC).

passe impérativement avant celle des bestiaux.

Certes, au cours des années, on a débattu de diverses mesures préventives, pour préparer en temps de paix déjà la protection de nos animaux domestiques contre les armes atomiques ou chimiques (voir à cet égard l'article «La protection civile et l'agriculture, il n'y a pas de recette absolue»). Mais de telles idées n'ont en aucune façon été poussées bien loin. Citons à cet égard la proposition d'un vétérinaire bien connu, à savoir: on pourrait libérer du trafic routier les bourgs ruraux en construisant des routes d'évitement souterraines, ainsi, en cas de malheur, on utiliserait le tronçon de la route en tunnel comme local d'abri pour les bêtes. Cela



Les cultures maraîchères ne peuvent guère être protégées de la contamination atomique ou chimique. Il faut donc prévoir des pertes dans ce domaine.

serait un genre de tunnel du Sonnenberg de Lucerne, conçu comme abri non pas pour les humains, mais pour les animaux.

D'autres tentatives moins fantaisistes visaient à concevoir des écuries antiatomiques. Les nouvelles constructions devraient être réalisées (avec des subventions?) de telle façon qu'elles résistent à une certaine pression provoquée par les explosions et que les animaux puissent y être protégés contre la radioactivité. Une écurie expérimentale a été construite à Latterbach, dans le Bas-Simmental, selon des prescriptions du centre AC de Spiez. Il s'agit d'un

édifice unique en son genre qui montre la manière technocratique de résoudre les problèmes. Enfin, la dernière idée saugrenue qui fut propagée, envisageait d'emballer les vaches et leurs écuries dans une enveloppe de plastic. Cette idée aussi appartient au passé. Aujourd'hui la protection civile agricole fait preuve d'un réalisme plus prosaïque: «Il n'y a pas d'abri possible pour les animaux» déclare Roland Kurath, mais les écuries modernes ne sont pas si mauvaises; dans la mesure où l'on en a calfeutré les fenêtres avec des moyens de fortune et que l'on y a entreposé suffisamment de fourrage, le bétail peut s'en tirer, à condition que les radiations ne soient pas trop fortes.

Beaucoup de choses dépendent de l'information

Comme dans beaucoup d'autres domaines, la protection civile agricole est tributaire, dans une mesure déterminante, de l'information. En matière de gestion et d'exploitation dans des conditions difficiles, il n'est pas nécessaire de donner beaucoup d'explications aux paysans. Ils ont l'habitude de devoir improviser et savent très bien par eux-mêmes ce qu'ils doivent faire dans leur propre ferme. Pour les mêmes raisons que celles invoquées précédemment, ce n'est pas la motivation qui manque. En effet lorsqu'on défend son propre bien, on s'y engage à fond!

propre bien, on s'y engage à fond! Qu'en est-il de l'instruction? «Même si certains cantons et certaines communes ont déjà déployé des activités à ce sujet», souligne Walter Siegfried, «il n'existe pas actuellement de cours spécialisés dans la protection civile de l'agriculture.» Et si cela devait être, il faudrait les orienter davantage sur les catastrophes civiles, comme Tchernobyl ou Schweizerhalle, que sur les conséquences d'une guerre nucléaire. Pour l'heure, l'instruction n'existe essentiellement que, sur le papier: il s'agit de la fiche verte intitulée «Protection de l'agriculture contre les conséquences des conflits armés», elle est éditée par l'Office fédéral de la protection civile. Ce texte existe également sous forme de prospectus dépliant, annoté de la remarque «à conserver s.v.p.» qui est remis à tous les agriculteurs qui ont suivi un cours d'introduction à la protection civile. De nombreux paysans sont en outre dispensés d'engagement en cas de nécessité. En effet, ils sont bien plus utile près de leur ferme et de leur rural qu'à la collectivité. «Les exploitations modernes exigent de vastes connaissances spécialisées», relève Roland Kurath, «voilà pourquoi on ne peut pas y envoyer le premier venu, fourche à la main, pour remplacer le maître de céans.» Et à cet égard, il ne faut pas oublier les femmes: comme durant les deux guerres mondiales, leur travail serait d'une importance déterminante pour le maintien de la survie de notre agriculture.

La paysanne et le paysan recevront les informations nécessaires sur la situation (par exemple en cas d'alarme radioactivité) par la radio. «Il s'agira en premier lieu de sauvegarder le cheptel», souligne Roland Kurath. Dans ces conditions, les paysans appartiennent à la catégorie de personnes qui devront les premières, quitter l'abri pour une brève période, afin d'aller fourrager et abreuver leurs bovins (les exploitations modernes ont l'eau courante dans l'écurie) et les traire. Si le lait s'avère faiblement irradié, on pourra encore l'utiliser, à certaines conditions, pour faire du fromage; en effet jusqu'au moment où celui-ci sera propre à la consommation, les isotopes radio-actifs auront diminué pour atteindre une dose inoffensive.

Seule la Suisse prend des mesures

Il sera plus difficile de protéger les cultures qui seront soumises à tous les effets atomiques ou chimiques et par conséquent sacrifiées, car enfin, il n'est pas possible de mettre sous terre les 1200000 hectares de surfaces agricoles cultivées que comporte notre pays. En cas de nécessité, nous devons protéger. avec des moyens de fortune ce qui a pu être récolté et, pour le surplus, attendre les instructions des spécialistes. «Les fruits des champs et des arbres ainsi que les légumes et le fourrage ne doivent être engrangés que si les autorités le permettent expressément.» Voilà ce que dit la notice sur l'agriculture de l'Office fédéral de la protection civile. En cas de radioactivité massive, il faudrait escompter avec la perte des récoltes et la population devrait être alimentée durant un certain laps de temps par des prélèvements sur les réserves obligatoires. On ne peut pas non plus compter sur une aide alimentaire de l'étranger, dans la mesure où nos voisins, de l'autre côté de la frontière, devront se battre contre les mêmes diffi-

A propos de l'étranger: qu'en est-il làbas en matière de protection civile de l'agriculture? «A ma connaissance, il n'y a rien, hormis quelques planifications rudimentaires», souligne Walter Siegfried. La Suisse occupe donc en cette matière comme dans tous les autres secteurs de la protection civile, une position d'avant-garde. Les raisons principales en sont, outre la tendance générale des Suisses à s'assurer contre tous les maux, l'expérience vécue durant les deux dernières guerres mondiales. Un pays qui ne peut se nourrir que partiellement de sa propre terre doit tout mettre en œuvre pour qu'au moins son autoapprovisionnement soit assuré.